

Vers un aggiornamento de l'institution militaire

Par Ali Mebroukine*

La vocation des services de sécurité : défendre les intérêts supérieurs du pays

Il faut se garder de croire que l'institution militaire constitue un appareil de l'Etat qui fonctionne à la répression contre des opposants supposés ou réels ou qui manipule en permanence l'opinion nationale et internationale. Il ne s'agit pas ici de prendre la défense de l'institution militaire (qui a ses propres avocats) ni de jouer le rôle du grand inquisiteur à l'image de ceux qui en ont fait une activité appointée de l'extérieur.

Il est devenu urgent de renouveler la problématique issue de l'approche binaire : régime crypto-militaire/régime démocratique et d'admettre que depuis au moins une vingtaine d'années, se sont produites des mutations qualitatives à l'échelle mondiale et régionale qui conditionnent, dans une large mesure, le rôle et la place de l'institution militaire dans l'appareil d'Etat⁽¹⁵⁾.

Au sein de l'institution militaire, il y a des hommes qui cherchent à imposer une certaine vision de l'intérêt général. La tâche de ces hommes est rendue d'autant plus difficile qu'officiant au sein de l'appareil d'Etat d'autres décideurs liés à des officines étrangères assez interlopes.

Tout observateur attentif de la réalité algérienne ne peut dissimuler que c'est grâce à la haute hiérarchie militaire et au président Bouteflika que l'Algérie connaît aujourd'hui une stabilité politique et une relative aisance financière, même si celle-ci est mise à mal par la baisse des prix de l'énergie enregistrée depuis six mois.

Trois exemples suffisent à la montrer : le refus par le gouvernement algérien de procéder à la convertibilité intégrale du dinar en 2006, la révision de la loi sur les hydrocarbures, le refus d'accepter des bases militaires étrangères sur le sol algérien.

Le refus de la convertibilité intégrale du dinars

En vertu de l'accord dit de «facilité de financement élargie» (1995-1998), l'Algérie renonce à imposer des restrictions sur les «paiements et transferts effectués à l'occasion d'opérations internationales» (article VIII, section 2 a des statuts du FMI). Par ailleurs, notre pays s'est engagé à ne pas imposer de restrictions sur les paiements courants, ne pas établir d'arrangements monétaires discriminatoires ni pratiquer le taux de change multiple. Pouvait-il aller au-delà sans faire courir à nos réserves de changes un risque de disparition rapide et irréversible ? A l'évidence, non.

Pour des raisons qui tenaient à la nécessité de stabiliser sur le moyen terme les fondamentaux de l'économie d'endiguer l'afflux de capitaux à court terme (hot money), il n'était pas dans l'intérêt de l'Algérie de procéder, comme l'avaient recommandé certains, à une convertibilité intégrale du

dinars. C'est le mérite du chef du gouvernement de l'époque, Ahmed Ouyahia, d'avoir su résister au chant des sirènes. L'Algérie, pour préserver sa souveraineté monétaire, devenue résiduelle du fait de son adhésion à l'article VIII des statuts du FMI, devait s'en tenir au régime de la convertibilité de droit commun. Il était exclu que l'Algérie s'engageât plus avant à la seule fin de satisfaire la fringale financière et spéculative d'un certain nombre de «fonds vautours».

Si le gouvernement, la haute hiérarchie militaire et évidemment le président de la République avaient suivi les conseils prétendument éclairés de l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie et ceux de l'ancien ministre délégué au Trésor du gouvernement Ghazali (1991-1992), on imagine aisément ce que serait la situation financière du pays aujourd'hui : une fuite de capitaux de plusieurs dizaines de milliards de dollars par an ; le pouvoir algérien se serait définitivement coupé de toutes les catégories sociales que compte le pays sans pouvoir retrouver la moindre marge de manœuvre⁽¹⁶⁾.

S'agissant de la crise financière mondiale, et contrairement à ce qu'a soutenu l'ancien ministre de l'Economie et des Finances, Mourad Benachennou⁽¹⁷⁾, l'Algérie a effectué les meilleurs placements qu'il eût été possible, en pareilles circonstances, en achetant des bons du Trésor américain dont la rentabilité était certes relative mais dont la garantie était maximale, comme le prouve à satiété la décision récente de la Chine de poursuivre ses achats en bons du Trésor américain.

La révision de la loi sur les hydrocarbures du 28 avril 2005

Adoptée à la hussarde, sans concertation aucune avec les partenaires sociaux et les cadres de Sonatrach et du secteur de l'énergie, portant en germe la dépossession graduelle par l'Algérie de la maîtrise sur ses ressources naturelles, la loi scélérate du 28 avril 2005 a dû être revue profondément, le président de la République et l'institution militaire étant à l'unisson sur cette question stratégique, voire même vitale pour notre pays.

Les dirigeants algériens sont déterminés à poursuivre la relocalisation de la rente pétrolière en la sanctuarisant. A. Rahabi a commis un article en tous points remarquable dans *El Watan* du 17 décembre 2008 («Qui contrôle le pétrole algérien ?») dans lequel il plaide pour un recentrage de Sonatrach sur ses métiers de base, la conquête de marchés extérieurs porteurs, une plus grande transparence du management de l'entreprise, la mise en adéquation de la production pétrolière aux besoins essentiels de la population.

Depuis 2006 et sans relâche, le président de la République et le haut commandement militaire — qui ne semblent guère en

phase avec un ministre de l'Energie et des Mines à propos duquel un grand nombre d'Algériens se demandent au service de quels intérêts il agit et qui l'a imposé dix années durant aux décideurs algériens —, cherchent à ce que toutes les ressources de notre pays soient préservées pour les générations futures.

Le refus d'accepter des bases militaires sur le sol algérien

Contrairement à une idée reçue, il n'y a pas de bases militaires étrangères sur le sol algérien. Il serait d'ailleurs inconcevable qu'un pays ayant arraché son indépendance au prix du sacrifice de ses meilleurs enfants acceptât que des bases militaires commandées de l'extérieur fussent installées sur le territoire national.

Dans le même temps, l'Algérie qui possède des frontières communes avec sept Etats et qui constitue le deuxième pays d'Afrique par sa superficie doit mobiliser d'importantes forces de sécurité pour prévenir les incursions d'El Qaïda, le grand banditisme, la criminalité organisée ainsi que le développement sans précédent dans l'histoire de l'Afrique post-coloniale de flux migratoires massifs en provenance de la zone subsaharienne proche et plus lointaine.

Les forces de sécurité utilisent, sous commandement strictement algérien, des équipements de surveillance fournis par des Etats ayant une expérience dans le domaine de la protection des frontières terrestres. Non seulement il n'y a pas de bases étrangères en Algérie mais encore la protection du territoire national et par voie de conséquence de la population algérienne est assurée par des sous-officiers et des officiers algériens qui y pourvoient au péril de leur vie.

VII) Perspectives

Il reste quelques années à peine au président de la République ainsi qu'à l'institution militaire pour engager l'Algérie dans de véritables réformes de structure qui doivent permettre notamment la diversification de l'économie algérienne, la rupture progressive avec la logique rentière qui façonne l'état d'esprit d'une majorité d'Algériens pour lesquels, n'en déplaise aux démocrates, est légitime le pouvoir qui répartit le moins inégalement la rente pétrolière et non pas le pouvoir issu d'élections démocratiques, la refonte globale du système d'éducation (qui passe par la remise en cause de l'arabisation, la réhabilitation des langues française et anglaise à tous les niveaux de l'enseignement, enfin la revalorisation matérielle et symbolique du métier d'enseignant), la réforme de la justice (engagée avec force compétence par T. Belaïz et qui doit être poursuivie) et une lutte implacable contre la corruption (à l'image de l'expérience tunisienne qui a donné des résultats excellents). Au-delà des

années 2012-2015, l'Algérie ne pourra plus rattraper les retards accumulés et entrera dans une période d'incertitudes majeures qui seront propices à l'avènement de nouvelles formes de dépendance vis-à-vis de l'extérieur dont pâtiront plusieurs générations d'Algériens.⁽¹⁸⁾

Cet immense défi, le président de la République a la volonté de le relever et s'en donnera les moyens dès sa réélection. Quant au haut commandement militaire, il doit accompagner la mise en œuvre des réformes à un rythme plus soutenu et surtout plus régulier. Le président est déterminé à créer les conditions d'émergence d'un véritable pacte civil interne qui ne saurait, toutefois, se confondre avec une amnistie générale, tant il est vrai qu'une remise à zéro des compteurs doit être subordonnée à la réunion de conditions strictes qui n'existent pas à l'heure actuelle. En tout état de cause, il faudra que les Algériens jouent le jeu.

Hier, H. Boumediène avait lancé la révolution agraire pour réhabiliter une paysannerie qui n'avait jamais cessé d'être exploitée et avilie et en faire une classe de producteurs libres. Combien ont adhéré à son projet en dépit de tous les moyens mobilisés ? Aujourd'hui, l'Etat consent des aides financières massives au profit de nombreuses catégories socioprofessionnelles, mais la plupart des bénéficiaires ne se conforment pas à leurs obligations économiques, financières et fiscales.

Quant à l'intendance, elle ne suit pas ou labilement. Contrairement à une croyance trop facilement admise, la corruption ne touche guère les membres de la haute administration, majoritairement composée de commis intègres.

En revanche, elle fait des ravages au sein des échelons inférieurs et intermédiaires de la bureaucratie d'Etat. Ce n'est pas là un des moindres paradoxes de la situation algérienne.

L'Etat a urgemment besoin d'une remise en ordre. Ses institutions doivent être porteuses d'une vision qui soit lisible par nos partenaires et par nos voisins. L'Etat algérien doit être stable et prévisible. Il ne doit pas tirer argument de l'ampleur de la crise financière mondiale pour ralentir le rythme des réformes ou verser dans un protectionnisme de mauvais aloi (19), l'essentiel étant de préserver la souveraineté du pays⁽²⁰⁾.

Le président de la République et le haut commandement militaire qui sont en charge de l'essentiel doivent lutter contre l'extension de l'anomie sociale qui gagne progressivement toutes les couches de la société.

Cette anomie doit être prise au sens non pas durkheimien du terme mais ibnkhaldounien qui fait que toutes les structures sociales sont conditionnées par les liens primordiaux qui refoulent aux marges toute obligation citoyenne allant jusqu'à la nier. Chacun

2^e partie et fin

cherche à s'affranchir du respect de la loi.

L'effectivité des normes juridiques est laissée à la libre appréciation de qui est censé les mettre en œuvre, cependant que la primauté de l'ordre social communautaire qui imprègne nos représentations symboliques et nos mentalités fait désormais obstacle à l'accession de l'Algérie à la modernité (à la différence de la Tunisie, de la Turquie et même de l'Iran qui n'est pas une nation monolithique).

C'est au président de la République et aux généraux dont le crépuscule (souhaité avec frivolité par certains) pourrait bien être celui de l'Algérie tout entière (car là où défaille l'autorité, triomphe la loi du plus fort), de favoriser l'ouverture démocratique de l'Algérie dans le strict respect de la loi, lui-même garanti par des gendarmes insoupçonnables (21). Gageons que cet impératif catégorique inspirera nos décideurs pour leurs actions à venir.

A. M.

***Professeur d'enseignement supérieur, ancien chargé de mission à la présidence de la République**

(15) Ibidem, page 83 et ss.

(16) V. A. Mebroukine, *De plusieurs convergences et de quelques divergences avec Hadj Nacer, El Watan* des 2 et 3 décembre 2006.

(17) In *le Quotidien d'Oran* du 28 septembre 2008.

(18) Lorsque l'ancien chef de gouvernement (1999-2000) Ahmed Benbitour déclarait, il y a quelques mois qu'aucun changement ne pouvait venir de ce régime, il omet de rappeler qu'il en a été le pur produit trente ans durant et qu'il a été son serviteur sans état d'âme et sans remords.

Dès lors qu'il ne propose strictement aucune alternative en termes de recomposition du champ politique ou de projet de société, il est permis de se demander quelles arrière-pensées inspirent son insolite réquisitoire.

(19) V. *L'Algérie et son potentiel économique* in Les guides écofinances 2008, Groupe *Jeune Afrique* par M. Benyahmed, S. Gharbi, A. Mebroukine, JM. Meyer et D. Mataillet.

(20) Intervention du Premier ministre le 19 novembre 2008 devant l'APN.

(21) Ce n'est pas le lieu d'évoquer, outre mesure, tel général du DRS d'ordinaire brocardé sur des sites Internet au soutien d'affirmations complètement controvérsées, alors qu'il est un des garants de la stabilité politique et financière de ce pays au même titre que le président de la République.